

République Française



Mairie de
SAINT-GEORGES
DE LUZENÇON

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

- - - - -

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

& BUDGETS PRIMITIFS 2023

CADRE GENERAL

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Compte administratif :

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Budget primitif :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année **2023**. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Comme pour le compte administratif, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs 2023 ont été votés le **30 Mars 2023** par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie et sur le site internet.

BUDGET PRINCIPAL

1. La section de fonctionnement

1.1. Résultat de fonctionnement pour l'année 2022 et budget 2023

Dépenses de fonctionnement (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes de fonctionnement (en €)	2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	386 252.37 €	432 700.30 €	013 - Atténuation de charges	2 232.68 €	350.00 €
012 - Charges de personnel	617 170.42 €	663 590.00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 922.65 €	208 900.00 €
014 - Atténuations de produits	8 347.00 €	10 000.00 €	73 - Impôts et taxes	861 465.02 €	893 000.00 €
			74 - Dotations et participations	326 526.13 €	311 950.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	281 645.29 €	164 590.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	126 680.94 €	126 000.00 €
66 - Charges financières	47 274.54 €	52 000.00 €	76 - Produits financiers	2.93 €	
67 - Charges exceptionnelles	1 235.22 €	3 000.00 €	77 - Produits exceptionnels	7 401.53 €	28 400.00 €
68 - Dotations aux provisions	0.00 €		78 - Reprises sur provisions		
S/T Dépenses réelles de fonctionnement	1 341 924.84 €	1 325 880.30 €	S/T Recettes réelles de fonctionnement	1 511 231.88 €	1 568 600.00 €
042 - Ecritures d'ordres entre section	2 661.00 €	8 343.00 €	042 - Ecritures d'ordres		
002 - Résultat reporté (déficit)			002 - Résultat reporté (bénéfice)		65 486.89 €
023 - Virement à la section d'Investissement		299 863.59 €			
Total Dépenses de fonctionnement	1 344 585.84 €	1 634 086.89 €	Total Recettes de fonctionnement	1 511 231.88 €	1 634 086.89 €
Résultat de fonctionnement de l'année 2022 (déficit)			Résultat de fonctionnement de l'année 2022 (bénéfice)	166 646.04 €	

La section de fonctionnement pour le budget 2023 est équilibrée.

1.2. Analyse

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les dépenses de fonctionnement :

A. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **386 252.37 €**. On observe toutefois un écart de **44 176.92 €** par rapport à nos prévisions 2022 (BP + DM) de **430 429.09 €** : Les grandes lignes ayant permis ces économies sont l'anticipation de la hausse des énergies et les gestes écoresponsables avec la baisse de la température de 21 °C à 19°C dans les bâtiments communaux ont permis de baisser les dépenses d'environ 25 000 €. Les formations prévues en 2022 pour les agents du service technique pour renouveler leurs habilitations CACES et conduite d'engins de chantier ont été reportées début 2023, le budget était de 8 600 €.

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 432 299.30 € de dépenses pour ce chapitre.

Ce montant anticipe / prend en compte :

- une nouvelle hausse énergétique
- une hausse du prix du repas facturé par la cuisine centrale
- une hausse des concours et cotisations pour le passage au SMICA de la partie informatique (serveur dématérialisé, maintenance, sécurité des données, ...)

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
303 047.96 €	355 748.25 €	17.39%	386 252.37 €	8.57%	432 700.30 €	12.03%

B. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à :

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
563 476.45 €	589 305.23 €	4.58%	617 170.42 €	4.73%	663 590.00 €	7.52%

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 663 590 € de dépenses pour ce chapitre.

Ce montant anticipe une augmentation du point d'indice et du SMIC ainsi que des besoins éventuels en personnel pour remplacement.

C. Les dépenses de personnel (chapitre 014)

Ces dépenses représentent le montant prélevé de droit commun au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes). Le FPIC a été mis en place par la loi de finances pour 2012 du 29 décembre 2011 n°0301, il a vocation à devenir le principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal. La spécificité de ce fonds est qu'il considère les intercommunalités comme échelon de référence). Le mode de calcul du FPIC induit que la commune reçoit un versement (section fonctionnement chapitre 73) et un prélèvement sur le présent chapitre 014.

Ces dépenses s'élèvent à :

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
8 952.00 €	9 297.00 €	3.85%	8 347.00 €	-10.22%	10 000.00 €	19.80%

D. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
136 148.39 €	137 555.83 €	1.03%	281 645.29 €	104.75%	164 590.00 €	-41.56%

En 2022, la prise en charge du déficit du lotissement s'élève à 158 576.83 €.

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 164 590.00 € de dépenses pour ce chapitre. Ce montant prend en compte une hausse de la reversion fiscale à la ComCom et une hausse du point d'indice utilisé pour le calcul des indemnités des élus.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **42 450 €** et pour 2023 prévues pour 44 580 €, à :

	CA 2022	BP 2023
Tiers	Montants	Montants
ADAPEI AVEYRON TARN ET GARONNE	50.00 €	50.00 €
ADMR CAUSSES ET VALLEE DU TARN	400.00 €	400.00 €
AFM ASS FRANCAISE CONTRE MYOPATHIES	50.00 €	50.00 €
AFSEP	50.00 €	50.00 €
BIBLIMENASCLE (Bibliothèque)	400.00 €	400.00 €
COMITE DEP LIGUE NAT CONTRE CANCER	50.00 €	50.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00 €	50.00 €
CROQ LA VIE	100.00 €	100.00 €
ECHO DES AVENS ASSOCIATION PHILIPPE MONIER	1 700.00 €	1 700.00 €
ENTENTE ST GEORGES-ST ROME	1 000.00 €	1 000.00 €
ENTRAIDE ET SOLIDARITE 13EME DBL	50.00 €	0.00 €
FAMILLES RURALES DE SAINT GEORGES (Centre Loisirs)	22 600.00 €	12 700.00 €
LE VAL SEREIN CLUB DES RETRAITES	350.00 €	0.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒURS	150.00 €	150.00 €
LUZ ART	600.00 €	600.00 €
MEDECINS DU MONDE MIDI PYRENEES	50.00 €	50.00 €
OCCE 12 ECOLE PUBLIQUE ELEMENTAIRE	2 600.00 €	2 200.00 €
OGEC ECOLE PRIVEE LES AMANDIERS	12 000.00 €	23 930.00 €
PREVENTION ROUTIERE	50.00 €	50.00 €
RESEAU GERONTOLOGIQUE SUD AVEYRON	50.00 €	50.00 €
TERANGA	100.00 €	100.00 €
M. ADAMCZYK (Championnat Bras de Fer)		200.00 €
Divers		700.00 €
TOTAL :		42 450.00 € 44 580.00 €

Informations complémentaires :

- Famille rurales (Centre de Loisirs) : changement de convention en 2023, la CAF paie directement le Centre de Loisirs (jusqu'en 2022 : la CAF versait son aide à la commune qui le reversait au Centre de Loisirs), d'où la baisse de la subvention en 2023.
- OGEC Ecole privée : pour 2023, nouvelle convention signée avec les montants par enfant en maternelle et en primaire revalorisés + rattrapage erreur de calcul en 2022.

E. Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
57 596.40 €	47 934.21 €	-16.78%	47 274.54 €	-1.38%	52 000.00 €	10.00%

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 52 000 € de dépenses pour ce chapitre.

Ce montant prend en compte le déblocage total du prêt souscrit en 2022 pour les investissements 2022.

F. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement des **régularisations de charges des locations de la maison de santé et / ou des appartements de l'année N-1** pour un montant de :

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
500.00 €	1 066.00 €	113.20%	1 235.22 €	15.87%	3 000.00 €	142.87%

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 3 000 € de dépenses pour ce chapitre.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
011	Charges à caractère général	355 748.25 €	386 252.37 €	8.57%	432 700.30 €	12.03%
012	Charges de personnel	589 305.23 €	617 170.42 €	4.73%	663 590.00 €	7.52%
014	Atténuation de produits	9 297.00 €	8 347.00 €	-10.22%	10 000.00 €	19.80%
65	Autres charges de gestion courante	137 555.83 €	281 645.29 €	104.75%	164 590.00 €	-41.56%
66	Charges financières	47 934.21 €	47 274.54 €	-1.38%	52 000.00 €	10.00%
67	Charges exceptionnelles	1 066.00 €	1 235.22 €	15.87%	3 000.00 €	142.87%
Total des dépenses réelles :		1 140 906.52 €	1 341 924.84 €	17.62%	1 325 880.30 €	-1.20%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

A. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des :

- remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie pour 313.45 €,
- remboursement de cotisation RAEP par les instituteurs (suite aux paiements des études surveillées) pour 19.23 €,
- remboursement par l'URSSAF de la prime inflation pour 1 900 € (uniquement en 2022).

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
14 166.06 €	2 362.12 €	-83.33%	2 232.68 €	-5.48%	350.00 €	-84.32%

Pour mémoire en 2020 : 1 arrêt maladie d'une durée de 3 mois et 1 arrêt maternité sur 5 mois.

B. Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent de en 2022 :

- Occupation du domaine public (ENEDIS / GRDF / TERECA) : 1 060 €
- Ventes de concessions dans le cimetière : 900 €
- Ventes des tickets de cantine : 45 000 €
- Indemnité compensatrice pour l'agence postale communale : 14 500 €
- Remboursement des frais de personnel du budget Eau – Assainissement : 111 600 €
- Remboursement mise à dispo de personnel pour la déchetterie et l'entretien de la ZI Vergonhac : 13 900 €

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
167 588.89 €	188 084.02 €	12.23%	186 922.65 €	-0.62%	208 900.00 €	11.76%

Pour le budget primitif 2023, il est prévu une hausse des remboursements de frais de personnel du budget eau-assainissement vers le budget communal.

C. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux 2022 (inchangés depuis 2019) sont :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : **42.34 %** (dont taux départemental de 20.69%) (Taux plafond : 104.90 %)
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **95.56 %** (Taux plafond : 210.90 %)
- Taxe d'habitation maison secondaire (TH) : **14.83 %** (Taux plafond : 49.87 %)

La collectivité ne perçoit pas de cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

Principalement :	2022
73111 - Impôts Directs Locaux	669 198.00 €
73211 - Dotation compensatrice de la ComCom	39 300.00 €
73212 - Dotation Solidarité Communautaire de la ComCom	87 000.00 €
73223 - Fonds National de Péréquation (FPIC)	39 082.00 €
7381 - Taxe additionnelle droits de mutation (FDPTAE)	26 500.00 €
	861 080.00 €

Dans un contexte d'incertitude quant au maintien des concours et des compensations de l'Etat aux collectivités, la construction budgétaire 2023 s'est faite à taux d'imposition identiques à 2022.

Sur la base de ces objectifs de gestion, l'action municipale se traduit par :

- ▶ Ne pas augmenter les taux d'impôts locaux au vu de l'augmentation des bases nationales de calcul,
- ▶ Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat mais sans détériorer la qualité des services publics communaux,
- ▶ Maintenir un montant annuel du capital d'emprunt inférieur à 200 000 €.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
855 774.53 €	823 090.92 €	-3.82%	861 465.02 €	4.66%	893 000.00 €	3.66%

Pour le budget primitif 2023, il est prévu une hausse des impôts Directs Locaux du fait de l'augmentation des bases.

D. Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

DGF	CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
	148 700.00 €	147 400.00 €	-0.87%	148 260.00 €	0.58%	148 000.00 €	-0.18%

Le chapitre 74 regroupe :

Principalement :	2022
7411 - Dotation global de fonctionnement	148 260.00 €
74121 - Dotation Solidarité Rurale	58 169.00 €
74718 - Autres (Dotation protection biodiversité / FNADT et FIO pour France Services*)	33 168.00 €
74834 - Etat / compensation exonération Taxes Foncières	49 900.00 €
7484 - Dotation de recensement 2022	3 130.00 €
7488 - Participation CAF pour Centre de Loisirs (<i>fin en 2022</i>)	9 930.00 €
	302 557.00 €

* 30 000 € perçus suite à la labellisation France Services en 2022 dont 15 000 € sont reversés à Creissels

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
259 183.00 €	272 125.00 €	4.99%	326 526.00 €	19.99%	311 950.00 €	-4.46%

E. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés et charges associées (location parking couvert, appartements, maison de santé, salles communales).

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
102 272.65 €	113 705.08 €	11.18%	126 680.94 €	11.41%	126 000.00 €	-0.54%

Pour le budget primitif 2023, il est anticipé une perte de loyers lors de changement de locataires.

F. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels correspondent aux remboursements des sinistres par les assurances. En 2022 : les barrières devant l'école et le feu tricolore.

En 2021 : mauvaise imputation de l'exonération TF pour 23 000 €.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
150.00 €	25 846.18 €	17130.79%	7 401.53 €	-71.36%	28 400.00 €	283.70%

Pour le budget primitif 2023, il est prévu un remboursement de l'assurance suite au sinistre des vestiaires en 2022.

Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement :

Chap.	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022	BP 2023	Variation
013	Atténuation de charges	14 166.06 €	2 362.12 €	2 232.68 €	-5.48%	350.00 €	-84.32%
70	Produits des services	167 588.89 €	188 084.02 €	186 922.65 €	-0.62%	208 900.00 €	11.76%
73	Impôts et taxes	855 774.53 €	823 090.92 €	861 465.02 €	4.66%	893 000.00 €	3.66%
74	Dotations et participations	259 183.06 €	272 125.00 €	326 526.13 €	19.99%	311 950.00 €	-4.46%
75	Autres produits (dont loyers)	102 272.65 €	113 705.08 €	126 680.94 €	11.41%	126 000.00 €	-0.54%
76	Produits financiers	2.93 €	2.81 €	2.93 €	4.27%	0.00 €	-100.00%
77	Produits exceptionnels	150.00 €	25 846.18 €	7 401.53 €	-71.36%	28 400.00 €	283.70%
Total recettes réelles :		1 399 138.12 €	1 425 216.13 €	1 511 231.88 €		1 568 600.00 €	

2. La section d'investissement

2.1. Résultat

A. Résultats d'investissement pour l'année 2022 et budget primitif 2023

Dépenses d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	13 - Subventions d'investissement	12 533.45 €	35 679.00 €
16 - Remboursement d'emprunts	176 096.22 €	197 000.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilés	351 858.79 €	278 141.21 €
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00 €	0.00 €	20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
204 - Subventions d'équipement versées	28 416.65 €	45 000.00 €			
21 - Immobilisations corporelles	151 465.48 €	191 133.16 €	21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours / opérations d'équipement	255 436.09 €	262 512.00 €	23 - Immobilisations en cours / opérations d'équipement		
			10 - Dotations Fonds divers Réserves	35 719.55 €	49 938.00 €
			1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	455 090.08 €	182 043.40 €
			165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 377.61 €	
S/T Dépenses réelles d'investissement	611 414.44 €	695 645.16 €	S/T Recettes réelles d'investissement	856 579.48 €	545 801.61 €
040 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €		040 - Opérations d'ordre entre section	2 661.00 €	8 343.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €		041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté (déficit)		158 363.04 €	001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté		
			021 - Virement de la section de fonctionnement		299 863.59 €
Total Dépenses d'investissement	611 414.44 €	854 008.20 €	Total Recettes d'investissement	859 240.48 €	854 008.20 €
Résultat d'investissement de l'année 2022 (déficit)		0.00 €	Résultat d'investissement de l'année 2022 (bénéfice)	247 826.04 €	

La section d'investissement pour le budget 2023 est équilibrée.

B. Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 est de : - 406 189.08 €
Le résultat d'investissement de l'année 2022 est de : 247 826.04 €
Le résultat d'investissement à reporter au budget primitif 2023 est de : - 158 363.04 €

C. Solde des restes à réaliser (RAR)

Le solde des restes à réaliser 2022 en **dépenses** est de : 308 450.57 €
Le solde des restes à réaliser 2022 en **recettes** est de : 284 770.21 €

2.2. Analyse

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Les dépenses d'investissement :

A. Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le chapitre 16 est constitué de 2 articles :

- Emprunts (1641/011) : pour 176 096.22 € représentant le montant en RAR 2021 (restes à réaliser) de 5 500 € d'un amortissement non payé sur l'exercice 2021 et 170 154.22 € d'amortissement sur l'exercice 2022.
- Dépôts et cautionnements reçus (165/011) : pour 442 €

Le remboursement du capital de la dette (= amortissement) était de **170 154.22 €** en 2022. Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes et révisables, auprès de :

- La Caisse Française de financement : 4 emprunts,
- La Caisse d'Épargne : 1 emprunt,
- Le Crédit Agricole CIB : 1 emprunt,
- La banque Populaire Occitane : 2 emprunts,
- Le Crédit Agricole NMP : 2 emprunts,
- Le Crédit Mutuel du Massif Central : 1 emprunt.

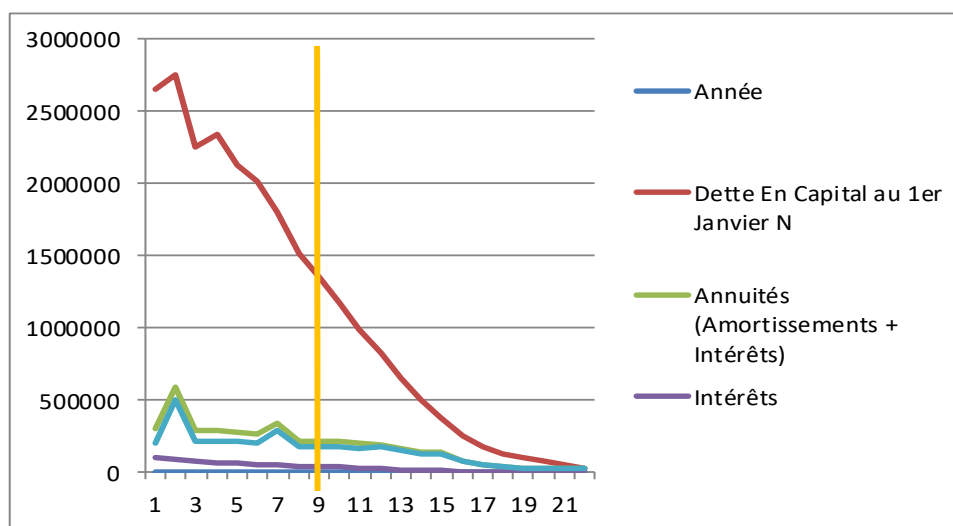
Le capital restant dû au 31 décembre 2022 (ou au 01/01/2023) est de **1 346 693.70 €**.

L'emprunt pour les investissements 2022 souscrit auprès du Crédit Agricole en 2022 n'est pas entièrement débloqué et le sera en 2023. Le tableau d'amortissement sera enregistré dès réception de la banque.

L'emprunt en attente de la FCTVA souscrit auprès du Crédit Agricole en 2022 a été complètement débloqué, il ne génère que des intérêts, les informations sont envoyées par la banque. Il sera remboursé en 2024.

Une ligne de trésorerie a été souscrite en 2022 auprès de la Caisse d'Epargne (non utilisé à ce jour).

	Année	Dette En Capital au 1er Janvier N	Annuités (Amortissements + Intérêts)	Intérêts	Amortissements = Capital
1	2015	2 654 463.47	301 135.63	99 307.48	201 828.15
2	2016	2 752 635.32	589 317.73	90 875.20	498 242.53
3	2017	2 254 392.80	290 818.54	75 541.78	215 276.76
4	2018	2 339 116.04	284 864.76	69 230.41	215 634.35
5	2019	2 123 481.72	275 968.38	63 147.64	212 820.74
6	2020	2 010 660.98	258 533.38	56 804.37	201 729.01
7	2021	1 808 931.97	341 943.81	49 859.76	292 084.05
8	2022	1 516 847.92	213 818.70	43 664.48	170 154.22
9	2023 *	1 346 693.70	212 459.49	38 423.11	174 036.38
10	2024	1 172 657.32	211 392.57	33 299.97	178 092.60
11	2025	994 564.72	195 824.15	27 440.07	168 384.08
12	2026	826 180.64	194 207.81	21 987.94	172 219.87
13	2027	653 960.77	168 338.38	16 485.98	151 852.40
14	2028	502 108.37	137 690.36	12 280.73	125 409.63
15	2029	376 698.74	136 062.97	8 310.42	127 752.55
16	2030	248 946.19	76 434.99	4 260.52	72 174.47
17	2031	176 771.72	49 107.03	3 086.70	46 020.33
18	2032	130 751.39	37 413.55	2 315.16	35 098.39
19	2033	95 653.00	25 707.16	1 794.16	23 913.00
20	2034	71 740.00	25 258.62	1 345.62	23 913.00
21	2035	47 827.00	24 810.09	897.09	23 913.00
22	2036	23 914.00	24 363.78	449.78	23 914.00



* Chiffres années 2023 et suivantes sont à titre indicatif au moment de la rédaction de la présente note car les tableaux d'amortissements du prêt pour les investissements 2022 seront intégrés lorsque le prêt sera entièrement débloqué et le tableau d'amortissement établi par la banque (prévu au cours de l'année 2023) mais aussi à cause des emprunts à taux variable.

B. Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

TRAVAUX :

- Carrefour du Mas du Guillou avec l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication,
- Les Vestiaires (+ mobilier),
- Skate-park,
- Reprise de la route de Craissaguet,
- Reprise de la voirie communale (Route de St-Geniez, route de Luzençon, route de Mayres, rue moulin de Taly, hameau de Linas, zone de Vergonhac, route de Jarnac, chemin de Cabanous, carrefour Vialgues, route de Ménascle et rue de la fontaine Vieille, rue Palière, chemin des Rivières),
- Installation / changement de mobilier de voirie (potelets et barrières devant l'école, signalisation changement de sens de circulation),
- Modification d'armoires et entretien annuel de l'éclairage public,
- Changement du joug de l'église

ACHATS DE PARCELLES :

- CROS, SOLIER et FAGES.

Les principaux investissements envisagés en 2023 sont les suivants :

TRAVAUX :

- Changement des lampes du stade d'honneur,
- Réparation sinistre des vestiaires
- Réfection voirie communale avec signalisation

ACHATS DE PARCELLES :

- Ruine Roquemaurel

AUTRES INVESTISSEMENTS :

- Matériel pour l'école (alarmes PPMS, machine à eau ozonée)
- Matériel informatique (Mairie, Maison de santé)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à **859 240.48 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 856 579.48 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 12 533.45 € (chapitre 13) qui émanent principalement du SIEDA.
 - Du FCTVA pour 14 612.35 €
 - De la taxe d'aménagement pour 21 107.20 €.
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 455 090.08 €.
 - Déblocage d'emprunts pour 351 858.79 €
 - Dépôts et cautionnements reçus pour 1 377.61 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables (amortissements) pour un montant de **2 661 €**.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement prévues s'élèvent à **854 008.20 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 545 801.61 €**
 - Il s'agit principalement des subventions d'investissement de la Région et du Département pour le skate-park, de la Fédération Française de Foot pour les vestiaires.
 - Du FCTVA
 - De la taxe d'aménagement
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat
 - Déblocage d'emprunts
 - Dépôts et cautionnements reçus
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables (amortissements) pour un montant de **8 343 €**.
- **Le virement de la section de fonctionnement de 299 863.59 €**

Détails des restes à réaliser (RAR) en 2022 reportés en 2023

(inclus dans les montants précédemment présentés) :

Les restes à réaliser sont des engagements (devis, bons de commandes, actes d'engagement) validés en 2022 rester à payer soit parce que les travaux ne sont pas terminés ou les factures reçues après la date de prise en compte de fin d'exercice (début / mi-décembre).

Une fois les restes à réaliser validés et pris en compte par la perception, les factures peuvent être payées sans attendre le vote des budgets.

- **en dépenses** : 308 450.57 € (Menuiserie du Val Serein, feu tricolore, SIEDA pour l'aménagement du carrefour et l'entretien de l'éclairage public, matériel informatique, modules du skate-park, le raccord des panneaux photovoltaïques des vestiaires, des études, le solde des vestiaires)
- **en recettes** : 284 770.21 € (des participations du SIEDA et le déblocage complet du prêt des investissements 2022).

2.3. Informations complémentaires et Principaux ratios

A. Evolution et structure de la population

Population totale en vigueur à compter du 1er janvier 2023 : 1 661 habitants (identique à 2022).

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	827	777	1 027	1 144	1 301	1 673	1 509	1 617
Densité moyenne (hab/km²)	17,3	16,3	21,5	24,0	27,3	35,1	31,6	33,9

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	1 072	944	979
Actifs en %	71,8	76,8	78,9
Actifs ayant un emploi en %	67,3	70,3	68,6
Chômeurs en %	4,5	6,4	10,3
Inactifs en %	28,2	23,2	21,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,0	7,7	6,7
Retraités ou préretraités en %	8,3	10,1	8,3
Autres inactifs en %	9,9	5,4	6,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	806	100,0	817	100,0	943	100,0
Résidences principales	631	78,3	624	76,3	720	76,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	153	19,0	141	17,2	144	15,2
Logements vacants	21	2,7	53	6,5	79	8,4
<i>Maisons</i>	674	83,6	690	84,5	816	86,6
<i>Appartements</i>	104	13,0	100	12,2	126	13,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022 .

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	725
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 641
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 870
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	Nombre	%
Ensemble	127	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	18	14,2
Construction	22	17,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	31	24,4
Information et communication	2	1,6
Activités financières et d'assurance	5	3,9
Activités immobilières	3	2,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	18	14,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	18	14,2
Autres activités de services	10	7,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

B. Les Ratios Financiers

Les ratios légaux :

La loi ATR n° 92-125 du 6 février 1992 rend obligatoire la production de données synthétiques relatives aux finances de la commune. Pour cela, la maquette budgétaire officielle présente 11 ratios (articles L. 2313-1 et R. 2313-1 du CGCT), lesquels indiquent un rapport entre deux valeurs :

- les ratios de niveau rapportent une grandeur financière à un nombre d'habitants ;
- les ratios de structure rapportent deux masses financières entre elles.

Calcul du ratio	Objectif du ratio
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	Mesure le niveau de service rendu
2 Produit des impositions directes/population	Mesure le niveau des recettes issues des contribuables
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	Informe sur les ressources dont dispose la collectivité pour financer ses compétences
4 Dépenses d'équipement brut/population	Mesure le niveau annuel des dépenses d'équipement
5 Encours de dette/population	Mesure le degré d'endettement de la collectivité
6 Dotation globale de fonctionnement/population	Mesure le niveau du principal concours financier de l'État aux collectivités locales
7 Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	Coefficient de rigidité qui mesure la part des charges de personnel dans les dépenses
8 Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (produit fiscal/potentiel fiscal)	Mesure la pression fiscale exercée par la collectivité sur son territoire par rapport à la moyenne nationale.
9 Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	Marge d'autofinancement courant qui mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement après avoir payé ses charges obligatoires
10 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	Mesure le taux d'équipement de la collectivité
11 Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	Taux d'endettement qui mesure le poids de la dette par rapport aux recettes courantes

	2022
Population :	1661
dette (capital restant dû au 31/12) :	1 346 693.70 €
Epargne de gestion (RRF - DRF) :	169 307.04 €
Epargne brute ou CAF Brut (Epargne de gestion - travaux en régie) :	169 307.04 €
Epargne nette (Epargne brute - remboursement de la dette) :	-6 789.18 €
Produits fiscal des impositions directes (produit des 4 taxes = article 7311) :	669 198.00 €
Potentiel fiscal (site data.ofgl.fr) :	1 197 957.00 €

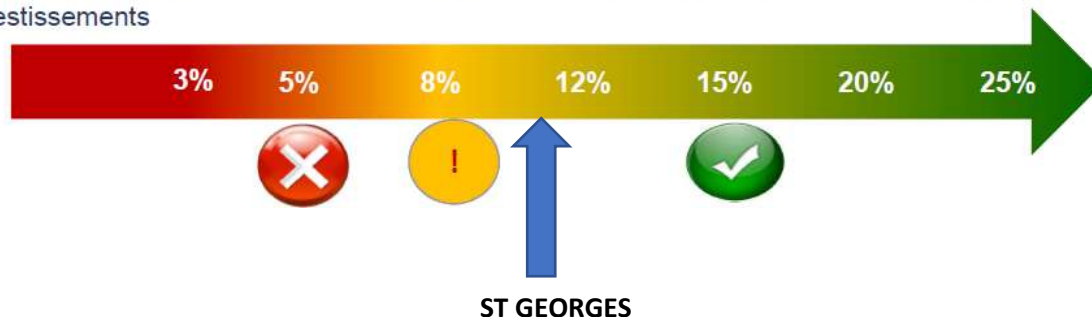
CALCULS DES RATIOS :

	CA 2022
Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	807.9
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population	402.89
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	909.83
Ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	244.97
Ratio 5 : Dette / population	810.77
Ratio 6 : DGF / population	88.74
Ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	46%
Ratio 7 bis : Dépenses de personnel - recettes budget Eau-Asst / DRF	38%
Ratio 8 : Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	56%
Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF	100%
Ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	27%
Ratio 11 : Dette / RRF = taux d'endettement	89%
Ratio Capacité de désendettement (en années)	7.95
Taux d'épargne brute (Epargne Brute / RRF)	11%

■ Taux d'épargne brute :

Epargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) / recettes réelles de fonctionnement

Quelle est la part des recettes que la commune dégage pour amortir sa dette et autofinancer ses investissements



■ Capacité de désendettement : encours de dette / épargne brute.

C'est un des indicateurs mesurant la solvabilité d'une collectivité : combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de ses excédents de fonctionnement à se désendetter ?



BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

1. La section d'exploitation

1.1. Résultat d'exploitation pour l'année 2022 et budget 2023

Dépenses d'Exploitation (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes d'Exploitation (en €)	2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	110 088.76 €	166 000.00 €	70 - Ventre prod fab, presta services	414 341.02 €	384 000.00 €
012 - Charges de personnel	111 997.10 €	135 000.00 €	74 - Subventions d'exploitation	29 789.45 €	13 000.00 €
014 - Atténuations de produits	33 021.00 €	52 000.00 €			
022 - Imprévus		7 800.00 €			
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	4 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €
66 - Charges financières	5 474.62 €	4 100.00 €	76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 796.88 €	10 000.00 €	77 - Produits exceptionnels	8 956.25 €	0.00 €
68 - Dotations aux provisions			78 - Reprises sur provisions		
S/T Dépenses réelles d'Exploitation	267 378.36 €	378 900.00 €	S/T Recettes réelles d'Exploitation	453 086.72 €	397 000.00 €
042 - Ecritures d'ordres entre section	151 828.68 €	169 668.55 €	042 - Ecritures d'ordres	342 949.00 €	63 397.00 €
002 - Résultat reporté (déficit)			002 - Résultat reporté (bénéfice)		226 315.28 €
023 - Virement à la section d'Investissement		138 143.73 €			
Total Dépenses d'Exploitation	419 207.04 €	686 712.28 €	Total Recettes d'Exploitation	796 035.72 €	686 712.28 €
Résultat d'Exploitation de l'année 2022 (déficit)			Résultat d'Exploitation de l'année 2022 (bénéfice)	376 828.68 €	

La section d'exploitation pour le budget 2023 est équilibrée.

1.2. Analyse

Les dépenses d'exploitation :

A. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, à l'entretien du matériel, la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **110 088.76 €**. On observe toutefois un écart de **14 911.24 €** par rapport à nos prévisions (BP + DM) de **125 000 €** : cet écart est dû à une surestimation globale des dépenses de ce chapitre et l'anticipation de la hausse des énergies.

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 166 000 € de dépenses pour ce chapitre.

Ce montant anticipe / prend en compte :

- une nouvelle hausse énergétique
- toujours une surestimation des dépenses de ce chapitre

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
90 367.36 €	119 157.79 €	31.86%	110 088.76 €	-7.61%	166 000.00 €	50.79%

B. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses concernent le volume horaire des agents communaux pour ce budget reversé au budget principal et qui s'élèvent à :

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
112 003.45 €	105 914.44 €	-5.44%	111 997.10 €	5.74%	135 000.00 €	20.54%

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 135 000 € de dépenses pour ce chapitre.

Ce montant anticipe une augmentation des charges de personnel due à une augmentation du temps passé tant en service administratif qu'en service technique et de la revalorisation des salaires.

C. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre constate des créances en non-valeur ou éteintes.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
3.26 €	782.19 €	23893.56%	0.00 €	-100.00%	4 000.00 €	#DIV/0!

D. Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
13 562.62 €	9 161.71 €	-32.45%	5 474.62 €	-40.24%	4 100.00 €	-25.11%

Pour le budget primitif 2023, le montant baisse du fait de la fin d'un prêt en 2022.

E. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent l'**annulation de titres de l'exercice N-1** (principalement des annulations de facture d'eau suite à des changements de propriétaires ou locataires n'ayant pas informé la Mairie du changement) pour un montant de :

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
310.60 €	969.80 €	212.23%	6 796.88 €	600.85%	10 000.00 €	47.13%

Pour le budget primitif 2023, il est anticipé 10 000 € de dépenses pour ce chapitre.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
011	Charges à caractère général	119 157.79 €	110 088.76 €	-7.61%	166 000.00 €	50.79%
012	Charges de personnel	105 914.44 €	111 997.10 €	5.74%	135 000.00 €	20.54%
014	Atténuation de produits	42 078.00 €	33 021.00 €	-21.52%	52 000.00 €	57.48%
022	Imprévus				7 800.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	782.19 €	0.00 €	-100.00%	4 000.00 €	#DIV/0!
66	Charges financières	9 161.71 €	5 474.62 €	-40.24%	4 100.00 €	-25.11%
67	Charges exceptionnelles	969.80 €	6 796.88 €	600.85%	10 000.00 €	47.13%
Total des dépenses réelles :		278 063.93 €	267 378.36 €	-3.84%	378 900.00 €	41.71%

Les recettes d'exploitation :

A. Les ventes produits fabriqués, prestations de services (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement de (en 2022) :

- Vente d'eau aux abonnés,
- Redevances pollution domestique / assainissement collectif.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
398 970.90 €	368 476.23 €	-7.64%	414 341.02 €	12.45%	384 000.00 €	-7.32%

Pour le budget primitif 2023, les prévisions restent modérées par rapport à 2022. Les gestes écoresponsables des administrés et les périodes de sécheresse avec des interdictions préfectorales peuvent amener à une consommation réduite sur les prochaines années.

B. Les subventions d'exploitation (chapitre 74)

Les subventions d'exploitations sont principalement des primes d'épuration (aide au traitement des boues (hygiénisation) des stations d'épurations) pour 9 334 € et d'autres subventions telles que la participation de la Commune de Creissels qui achète de l'eau du pompage du Boundoulaou à la commune de Saint-Georges (propriétaire du captage), les participations de la Communauté de communes et de la société Lactalys suite à la construction de la STEP pour pouvoir traiter les effluents de la Fromagère (les conventions de participations se terminent en 2023) :

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
32 656.69 €	25 413.83 €	-0.22178794	29 789.45 €	17.22%	13 000.00 €	-56.36%

Pour le budget primitif 2023, la fin de l'aide d'épuration est prise en compte.

C. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il peut s'agir de remboursements de frais.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
0.01 €	0.01 €	0.00%	0.00 €	-100.00%	0.00 €	#DIV/0!

D. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels correspondent en 2022 principalement à la reprise de la mini-pelle.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
497.84 €	469.35 €	-5.72%	8 956.25 €	1808.22%	0.00 €	-100.00%

Récapitulatif des recettes réelles d'exploitation :

Chap.	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022	BP 2023	Variation
70	Produits des services	398 970.90 €	368 476.23 €	414 341.02 €	12.45%	384 000.00 €	-7.32%
74	Dotations et participations	32 656.69 €	25 413.83 €	29 789.45 €	17.22%	13 000.00 €	-56.36%
75	Autres produits (dont loyers)	0.01 €	0.01 €	0.00 €	-100.00%	0.00 €	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	497.84 €	469.35 €	8 956.25 €	1808.22%	0.00 €	-100.00%

Total recettes réelles : 432 125.44 € 394 359.42 € 453 086.72 € 397 000.00 €

2. La section d'investissement

2.1. Résultat

A. Résultats d'investissement pour l'année 2022 et budget primitif 2023

Dépenses d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023
16 - Remboursement d'emprunts	84 014.70 €	24 100.00 €	16 - Emprunts et assimilés		
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)		10 000.00 €	20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
21 - Immobilisations corporelles	140 098.60 €	122 435.00 €	21 - Immobilisations corporelles		
23 - Immobilisations en cours / opérations d'équipement		13 400.00 €	23 - Immobilisations en cours / opérations d'équipement		
020 - Imprévus		10 000.00 €	10 - Dotations Fonds divers Réserves		
			1068 - Excédent d'Exploitation capitalisés		245 540.58 €
			165 - Dépôts et cautionnements reçus		
			27 - Autres immos financières	70 123.31 €	11 370.00 €
S/T Dépenses réelles d'investissement	224 113.30 €	179 935.00 €	S/T Recettes réelles d'investissement	70 123.31 €	256 910.58 €
			1064 - Report Plus-value		8 000.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	342 949.00 €	63 397.00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	151 828.68 €	169 668.55 €
041 Opérations patrimoniales	25 060.93 €		041 Opérations patrimoniales	25 060.93 €	
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté (déficit)		251 105.58 €	001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté		
			021 - Virement de la section d'Exploitation		138 143.73 €
Total Dépenses d'investissement	592 123.23 €	494 437.58 €	Total Recettes d'investissement	247 012.92 €	572 722.86 €
Résultat d'investissement de l'année 2022 (déficit)	-345 110.31 €		Résultat d'investissement de l'année 2022 (bénéfice)		78 285.28 €

B. Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 est de : 94 004.73 €
Le résultat d'investissement de l'année 2022 est de : -345 110.31 €
Le résultat d'investissement à reporter au budget primitif 2023 est de : -251 105.58 €
Pour le budget primitif 2023, on constate un suréquilibre du budget en section investissement de 78 285.28 €.

C. Solde des restes à réaliser

Le solde des restes à réaliser 2022 en **dépenses** est de : 2 435 €
Le solde des restes à réaliser 2022 en **recettes** est de : 0 €

2.2. Analyse

Les dépenses d'investissement :

A. Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de **84 014.70 €** en 2022.

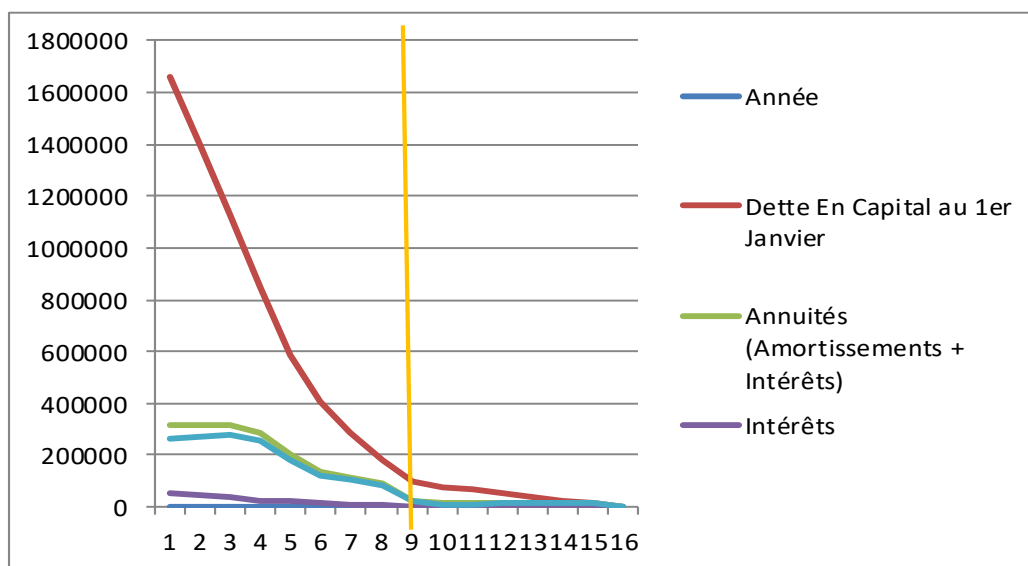
Pour mémoire, la commune a 2 emprunts contractés, à taux fixes et révisables, auprès de :

- La Caisse d'Epargne : 1 emprunt,
- Le Crédit Agricole NMP : 1 emprunt.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de **96 350.63 €**.

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne se finalise en 2023.

	Année	Dette En Capital au 1er Janvier	Annuités (Amortissements + Intérêts)	Intérêts	Amortissements = Capital
1	2015	1 659 988.96	314 138.53	51 220.42	262 918.11
2	2016	1 397 070.85	313 497.03	42 540.95	270 956.08
3	2017	1 126 114.77	313 497.01	34 778.88	278 718.13
4	2018	847 396.64	284 202.30	26 684.90	257 517.40
5	2019	589 879.24	202 011.64	19 807.10	182 204.54
6	2020	407 674.70	136 259.23	13 562.62	122 696.61
7	2021	285 459.43	114 304.29	9 161.71	105 142.58
8	2022	180 255.32	89 489.32	5 474.62	84 014.70
9	2023	96 350.63	26 372.25	4 009.47	22 362.78
10	2024	76 609.93	12 972.16	1 437.96	11 534.20
11	2025	65 687.90	12 976.00	1 194.74	11 781.26
12	2026	49 727.84	12 979.92	946.30	12 033.62
13	2027	37 694.22	12 983.92	692.54	12 291.38
14	2028	25 402.84	12 988.00	433.36	12 554.64
15	2029	12 848.20	12 992.19	168.61	12 823.58
16	2030	24.62	24.74	0.12	24.62



B. Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

TRAVAUX :

- extension réseau les Lacs
- réseaux d'eaux usées de l'ancienne RD
- achat mini pelle
- évolution système de surveillance des réseaux pour être compatible avec la fibre
- ballon anti-bellier (pompage du Boundolaou)

Les principaux investissements envisagés en 2023 sont les suivants :

TRAVAUX :

- Refaire Alim AEP Vialgue (PVC en 50 vétuste => PEHD 50)"
- Réhabilitation de la STEP de Linas
- 2023 - 2024 : mise en place d'un système de radiorelève

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à **247 012.92 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 70 123.31€**
 - Il s'agit des participations de la ComCom et de la société Lactalys pour la STEP
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables : Opérations d'ordre entre section pour un montant de **151 828.68 €** et Opérations patrimoniales pour un montant de **25 060.93 €**

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement prévues s'élèvent à **572 722.86 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 256 910.58 €**
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **169 668.55 €**
- **Un report de plus-value** suite à la reprise de l'ancienne mini-pelle de **8 000 €**
- **Le virement de la section d'exploitation de 138 143.73 €**

Détails des restes à réaliser en 2022 reportés en 2023

(inclus dans les montants précédemment présentés) :

- **en dépenses :** 2 345 € (Solde évolution du système de surveillance des réseaux
- **en recettes :** 0€

2.3. Informations complémentaires et Principaux ratios

	2022
Population :	1661
dette (capital restant dû au 31/12) :	96 350.63 €
Epargne de gestion (RRF - DRF) :	185 708.36 €
Epargne brute ou CAF Brut (Epargne de gestion - travaux en régie) :	185 708.36 €
Epargne nette (Epargne brute - remboursement de la dette) :	101 693.66 €

CALCULS DES RATIOS :	CA 2022
Ratio 1 : Dépenses réelles d'Exploitation (DRF) / population	160.97
Ratio 3 : Recettes réelles d'Exploitation (RRF) / population	272.78
Ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	84.35
Ratio 5 : Dette / population	58.01
Ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	42%
Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF	78%
Ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	31%
Ratio 11 : Dette / RRF = taux d'endettement	21%
Ratio Capacité de désendettement (en années)	0.52
Taux d'épargne brute (Epargne Brute / RRF)	41%

BUDGET CENTRE COMMERCIAL

1. La section de fonctionnement

1.1. Résultat de fonctionnement pour l'année 2022 et budget 2023

Dépenses de Fonctionnement (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes de Fonctionnement (en €)	2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	7 030.20 €	18 000.00 €	70 - Produits des services		
022 - Imprévus					
65 - Autres charges de gestion courante	0.73 €	10.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	31 552.35 €	31 500.00 €
66 - Charges financières	1 773.30 €	1 300.00 €	76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles	32.60 €	50.00 €	77 - Produits exceptionnels		
S/T Dépenses réelles de Fonctionnement	8 836.83 €	19 360.00 €	S/T Recettes réelles de Fonctionnement	31 552.35 €	31 500.00 €
042 - Ecritures d'ordres entre section			042 - Ecritures d'ordres		
002 - Résultat reporté (déficit)			002 - Résultat reporté (bénéfice)		17 396.51 €
023 - Virement à la section d'Investissement		29 536.51 €			
Total Dépenses de Fonctionnement	8 836.83 €	48 896.51 €	Total Recettes de Fonctionnement	31 552.35 €	48 896.51 €
Résultat de Fonctionnement de l'année 2022 (déficit)			Résultat de Fonctionnement de l'année 2022 (bénéfice)	22 715.52 €	

La section de fonctionnement pour le budget 2023 est équilibrée.

1.2. Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

A. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux du centre commercial, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, taxes foncières.

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **7 030.20 €**.

Pour le budget primitif 2023, il est prévu 18 000 € de dépenses pour ce chapitre.

Ce montant anticipe / prend en compte :

- Une hausse des achats de petits matériels et entretien courant.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
17 331.05 €	7 878.79 €	-54.54%	7 030.20 €	-10.77%	18 000.00 €	156.04%

B. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre concerne des régularisations d'arrondis de TVA.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
0.00 €	0.00 €	#DIV/0!	0.73 €	#DIV/0!	10.00 €	1269.86%

C. Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
2 795.70 €	2 294.92 €	-17.91%	1 773.30 €	-22.73%	1 300.00 €	-26.69%

D. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement des régularisations de charges des locations du centre commercial de l'année N-1 pour un montant de :

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
21.67 €	6.29 €	-70.97%	32.60 €	418.28%	50.00 €	53.37%

Les recettes de fonctionnement :

E. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés et charges associées des locaux du centre commercial.

CA 2020	CA 2021	Variation	CA 2022	Variation	BP 2023	Variation
30 493.91 €	30 961.33 €	1.53%	31 552.35 €	1.91%	31 500.00 €	-0.17%

2. La section d'investissement

2.1. Résultat

A. Résultats d'investissement pour l'année 2022 et budget primitif 2023

Dépenses d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023
16 - Remboursement d'emprunts	13 050.42 €	14 000.00 €	16 - Emprunts et assimilés		
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)			10 - Dotations Fonds divers Réserves		
21 - Immobilisations corporelles		15 000.00 €	1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisés	13 049.92 €	13 050.42 €
23 - Immobilisations en cours / opérations d'équipement			165 - Dépôts et cautionnements reçus		
020 - Imprévus			27 - Autres immos financières		
S/T Dépenses réelles d'investissement	13 050.42 €	29 000.00 €	S/T Recettes réelles d'investissement	13 049.92 €	13 050.42 €
			1064 - Report Plus-value		
040 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €
041 Opérations patrimoniales			041 Opérations patrimoniales	0.00 €	
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté (déficit)		13 050.42 €	001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté		
			021 - Virement de la section de Fonctionnement		29 536.51 €
Total Dépenses d'investissement	13 050.42 €	42 050.42 €	Total Recettes d'investissement	13 049.92 €	42 586.93 €
Résultat d'investissement de l'année 2022 (déficit)	-0.50 €		Résultat d'investissement de l'année 2022 (bénéfice)		536.51 €

B. Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 est de : -13 049.92 €
Le résultat d'investissement de l'année 2022 est de : -0.50 €
Le résultat d'investissement à reporter au budget primitif 2023 est de : -13 050.42 €
Pour le budget primitif 2023, on constate un léger suréquilibre du budget en section investissement de 536.51 €.

C. Solde des restes à réaliser

Le solde des restes à réaliser 2022 en **dépenses** est de : 0 €
Le solde des restes à réaliser 2022 en **recettes** est de : 0 €

2.2. Analyse

Les dépenses d'investissement :

A. Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de **13 050.42 €** en 2022.

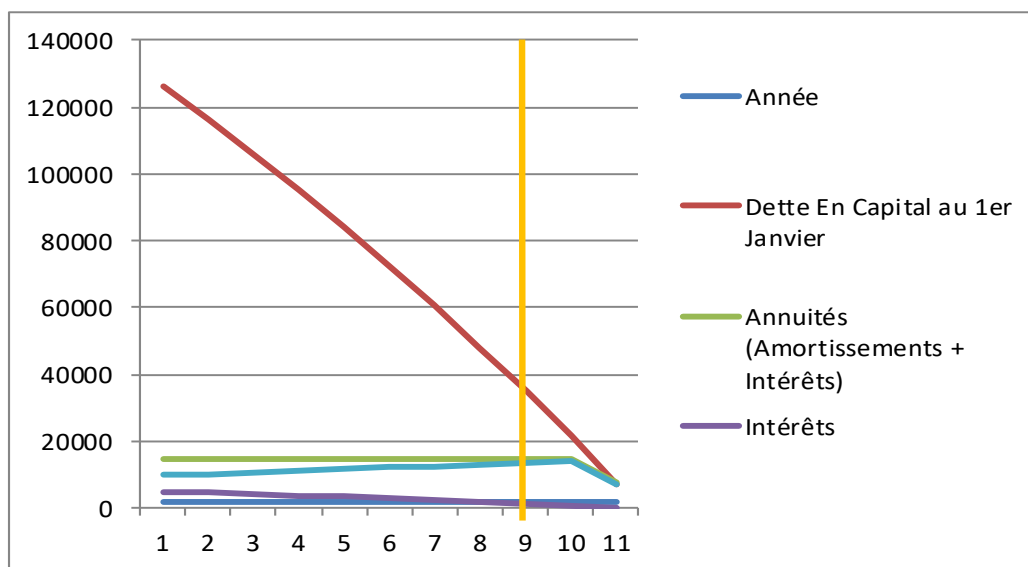
Pour mémoire, la commune a 1 emprunt contracté, à taux fixe, auprès de :

- La Caisse Française de financement : 1 emprunt.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de **35 052.86 €**.

Cet emprunt se termine en 2025.

	Année	Dette En Capital au 1er Janvier	Annuités (Amortissements + Intérêts)	Intérêts	Amortissements = Capital
1	2015	125 961.67	14 823.72	5 014.91	9 808.81
2	2016	116 152.86	14 823.72	4 606.51	10 217.21
3	2017	105 935.65	14 823.72	4 181.11	10 642.61
4	2018	95 293.04	14 823.72	3 738.02	11 085.70
5	2019	84 207.34	14 823.72	3 276.48	11 547.24
6	2020	72 660.10	14 823.72	2 795.70	12 028.02
7	2021	60 632.08	14 823.72	2 294.92	12 528.80
8	2022	48 103.28	14 823.72	1 773.30	13 050.42
9	2023	35 052.86	14 823.72	1 229.93	13 593.79
10	2024	21 459.07	14 823.72	663.97	14 159.75
11	2025	7 299.32	7 411.86	112.54	7 299.32



B. Chapitres 21 et 23

Il n'y a pas eu de travaux d'investissements en 2022.

Les investissements pour 2023 sont encore en cours d'étude.

Une enveloppe de 15 000€ a été prévue.

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à **13 049.92 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 13 049.92 €**
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 13 049.92 €.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement prévues s'élèvent à **42 586.93 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 13 050.42 €**
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat
- **Le virement de la section de fonctionnement de 29 536.51 €**

Détails des restes à réaliser en 2022 reportés en 2023

(inclus dans les montants précédemment présentés) :

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2022.

BUDGET LOTISSEMENT « LES TERRASSES DES AIRES »

Le budget du lotissement « Les terrasses des Aires » touche bientôt à sa fin car il ne reste qu'un bout de terrain à vendre.

1. La section de fonctionnement

1.1. Résultat de fonctionnement pour l'année 2022 et budget 2023

Dépenses de Fonctionnement (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes de Fonctionnement (en €)	2022	BP 2023
			70 - Produits des services	0.00 €	12 000.00 €
66 - Charges financières	8 221.70 €	6 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	158 576.83 €	0.00 €
S/T Dépenses réelles de Fonctionnement	8 221.70 €	6 000.00 €	S/T Recettes réelles de Fonctionnement	158 576.83 €	12 000.00 €
042 - Ecritures d'ordres entre section	150 355.33 €	5 400.00 €	042 - Ecritures d'ordres		
002 - Résultat reporté (déficit)			002 - Résultat reporté (bénéfice)		
023 - Virement à la section d'Investissement		0.00 €			
Total Dépenses de Fonctionnement	158 577.03 €	11 400.00 €	Total Recettes de Fonctionnement	158 576.83 €	12 000.00 €
Résultat de Fonctionnement de l'année 2022 (déficit)	-0.20 €		Résultat de Fonctionnement de l'année 2022 (bénéfice)		600.00 €

La section de fonctionnement pour le budget 2023 présente un suréquilibre de 600 €.

1.2. Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

2 chapitres sont concernés par des mouvements en 2023 :

- Chapitre d'ordre 042 – Article 71355 : Le compte de variation du stock des terrains pour 5 400 € représentant le coût de revient du bout de terrain à vendre
- Chapitre 66 : les charges financières pour 6000 €

Les recettes de fonctionnement :

1 chapitre est concerné par des mouvements pour 2023 :

- Chapitre 70 : pour 12 000 € représentant le prix de vente du bout de terrain restant en stock.

2. La section d'investissement

2.1. Résultat

A. Résultats d'investissement pour l'année 2022 et budget primitif 2023

Dépenses d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023	Recettes d'investissement (en €)	CA 2022	BP 2023
16 - Remboursement d'emprunts	74 436.86 €	77 000.00 €	1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €
S/T Dépenses réelles d'investissement	74 436.86 €	77 000.00 €	S/T Recettes réelles d'investissement	0.00 €	0.00 €
			1064 - Report Plus-value		
040 Opérations d'ordre entre section			040 - Opérations d'ordre entre section	150 355.33 €	5 400.00 €
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté (déficit)			001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté		192 640.65 €
			021 - Virement de la section de Fonctionnement		0.00 €
Total Dépenses d'investissement	74 436.86 €	77 000.00 €	Total Recettes d'investissement	150 355.33 €	198 040.65 €
Résultat d'investissement de l'année 2022 (déficit)			Résultat d'investissement de l'année 2022 (bénéfice)	75 918.47 €	121 040.65 €

B. Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

Le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 est de : 116 722.18 €
Le résultat d'investissement de l'année 2022 est de : 75 918.47 €
Le résultat d'investissement à reporter au budget primitif 2023 est de : 192 640.65 €
Pour le budget primitif 2023, on constate un suréquilibre du budget en section investissement de 121 040.65 €.

C. Solde des restes à réaliser

Le solde des restes à réaliser 2022 en **dépenses** est de :

0 €

Le solde des restes à réaliser 2022 en **recettes** est de :

0 €

2.2. Analyse

Les dépenses d'investissement :

1 chapitre est concerné par des mouvements :

- Chapitre 16 : pour les amortissements d'emprunt

Le remboursement du capital de la dette était de **74 436.86 €** en 2022.

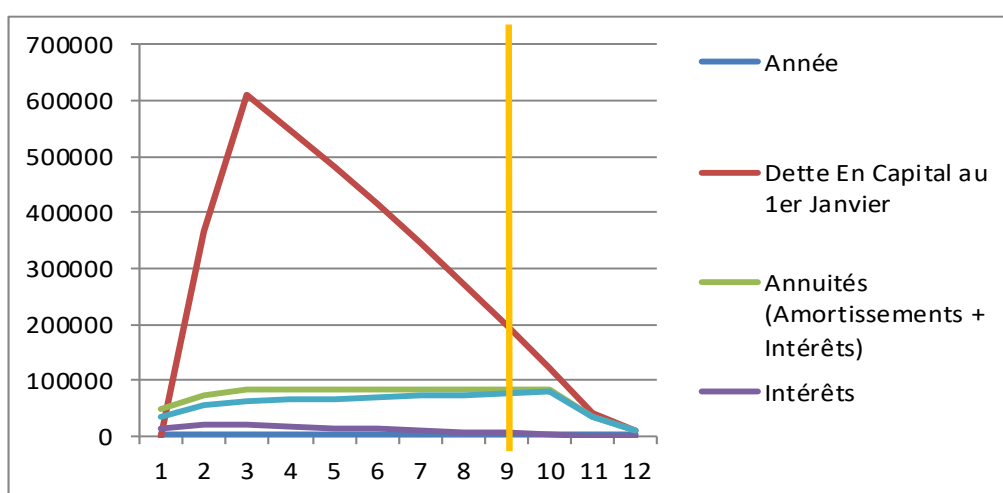
Pour mémoire, la commune a 2 emprunts contractés, à taux fixe, auprès de :

- La Caisse d'Epargne Midi Pyrénées : 2 emprunts.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de **198 040.65 €**.

Ces emprunts se terminent en 2026.

1	2015	0.00	49 243.56	15 414.00	33 829.56
2	2016	366 170.44	74 121.31	19 137.58	54 983.73
3	2017	611 186.71	82 658.56	19 143.27	63 515.29
4	2018	547 671.42	82 658.56	17 098.69	65 559.87
5	2019	482 111.55	82 658.56	14 986.56	67 672.00
6	2020	414 439.55	82 658.56	12 804.61	69 853.95
7	2021	344 585.60	82 658.56	10 550.47	72 108.09
8	2022	272 477.51	82 658.56	8 221.70	74 436.86
9	2023	198 040.65	82 658.56	5 815.78	76 842.78
10	2024	121 197.87	82 658.56	3 330.07	79 328.49
11	2025	41 869.38	34 149.00	761.88	33 387.12
12	2026	8 482.26	8 537.25	54.99	8 482.26



Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à **150 355.33 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 0 €**
- **Les recettes d'ordres : 150 355.33 €** pour les écritures de stock de terrains

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement prévues s'élèvent à **198 640.65 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes d'ordres :**
 - Solde d'exécution positif pour 192 640.65 €
 - Stock de terrain pour 5 400 €

Détails des restes à réaliser en 2022 reportés en 2023

(inclus dans les montants précédemment présentés) :

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2022.